

INTERSYNDICALE CHS-CT DE SEINE MARITIME

Monsieur le président du CHS CT,

Les points à l'ordre du jour de ce CHS CT, que vous voulez le dernier de l'année, sont encore une fois beaucoup trop nombreux. Nous refusons de passer trop rapidement sur des sujets importants, la journée n'y suffira pas !

Nous vous rappelons que nous vous avons demandé à plusieurs reprises d'organiser cinq CHS CT annuels pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Nous connaissons hélas votre point de vue sur cette question et nous regrettons que vous n'entendiez pas nos doléances.

C'est pourquoi, dans ces conditions, nous vous saisissons rapidement d'une demande de convocation d'un nouveau CHS CT comportant de nouveaux points d'ordre du jour.

Dans le même registre, nous déplorons, comme les années précédentes que la saisie des registres hygiène et sécurité incombe aux représentants du personnel ! Cette intégration est longue et fastidieuse mais nécessaire pour le suivi des dossiers et donc pour le bien-être de nos collègues; c'est pourquoi nous l'avons fait. Même si le sujet sur la dématérialisation des registres a été abordé à plusieurs reprises au sein de cette instance, aucune proposition n'a été faite, Où en est on aujourd'hui? Beaucoup d'interrogations demeurent sur la faisabilité, la confidentialité et surtout la perte des données.

Quel qu'en soit la forme (cahier papier ou dématérialisé), il reste important que les registres hygiène et de sécurité soient à disposition de tous les personnels, des acteurs du CHS CT et du public. Cela permet aux agents d'alerter sur les problèmes qui pourraient, au propre comme au figuré, leurs conditions de travail au quotidien !

Année après année, les agents qui ne sont pas découragés, réécrivent la liste perpétuelle de leurs doléances trop rarement prises en compte !

Concernant la prise en compte des facteurs de pénibilité au travail, nous demandons à la Direction Interrégionale des Douanes de faire en sorte de cibler au mieux toutes les personnes à risque. C'est pourquoi nous réclamons l'établissement d'une liste identifiant les métiers et activités potentiellement concernés par la pénibilité qui pourrait être faite conjointement entre l'assistant de prévention et les chefs de service.

Nous insistons sur le fait que certains métiers douaniers peuvent être potentiellement dangereux et cette nouvelle obligation inscrite à l'article L.4121-3-1 du Code du Travail va permettre de protéger nos collègues.

Lors du GT National santé et sécurité au travail du 25 septembre 2013, il est précisé la mise en œuvre du suivi post-professionnel par le médecin de prévention; il est prévu pour les expositions à l'amiante et aux substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques.

Ce suivi post-professionnel est une victoire pour les organisations syndicales car avant l'article 60 de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 il n'était possible que pour les salariés du privé.

Lors de notre bataille pour la reconnaissance de l'exposition des agents de la DGDDI aux gaz toxiques, nous avons espéré que cette exposition figure un jour sur le suivi post-professionnel des douaniers. Nous approchons enfin du but.

C'est pourquoi nous insistons pour que cette étude soit menée dans la plus grande clairvoyance et en accord systématique avec les représentants du CHS-CT local.

Nous vous rappelons que l'exposition aux gaz toxiques pourrait devenir un vrai problème de santé publique s'il n'est pas traité avec sérieux.

Cette exposition ne touche pas que les douaniers mais également beaucoup d'acteurs économiques et la plupart des consommateurs.

La Douane à toute sa place en tant qu'administration socialement et économiquement utile dans ce processus de reconnaissance à l'exposition aux gaz toxiques que ce soit pour les douaniers ou les citoyens.

En ce qui concerne les visites de service effectuées en septembre, nous avons apprécié la célérité des travaux effectués à la Paierie départementale.

Les agents ont participé activement à cette visite. Nous avons constaté leur malaise et leur mal être, car avant notre venue, ils avaient baissé les bras!

Nous avons ainsi démontré, s'il en était besoin, la nécessité des visites de sites par le CHS CT. Elles mettent en évidence que les observations des agents sont très rarement suivies d'effet.

Plus généralement, nous regrettons que des petits travaux facilement réalisables ne soient pas effectués avec la même réactivité.

L'aspect budgétaire est-il un frein à la réalisation de travaux, quand vous trouvez en urgence des crédits pour mettre en place une cellule téléphonique que la très grande majorité des personnels refuse ?

De plus, cette installation s'est faite dans la précipitation, sans consultation du CHS CT, du médecin de prévention et de l'inspecteur santé sécurité au travail.

Cela monsieur le Président, nous ne cessons de le dénoncer -en vain- depuis de nombreuses années.

Les collègues doivent faire face aux suppressions d'effectifs, aux réorganisations de services et au manque d'entretien des locaux faute de crédits. Ils se sentent de plus en plus mal dans leur quotidien et leur activité professionnelle.

Cette situation se retrouve dans quasiment tous les services du département. Il serait illusoire et malvenu de votre part de le nier !

Les agents de notre Ministère ont beaucoup de conscience professionnelle. Mais pour combien de temps encore? A trop tirer sur la corde, celle-ci va finir par casser!!

Rouen le 7 novembre 2013.